



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du lundi 19 mars 2018 à 18 heures 30

Présents : André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNÉ, GUY SAULIERE (rejoint l'assemblée en cours de réunion), Jean-Claude DELHORBE, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE (rejoint l'assemblée en cours de réunion) Jeannine CHARRIER, Michel GARNERO

Absent excusé : Jean-Luc LIEUBRAY, Marie-Laure FERBER,

Procurations : Jean-Charles DAGÈS à Michel LEMASSON, Virginie CRÉMOUX à Sandrine NOIRET

Secrétaire de séance : Sandrine NOIRET

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 janvier 2018

2-Comptes administratifs 2017 et comptes de gestion 2017 : commune, assainissement, locaux commerciaux

Les résultats de l'exécution des budgets principal et annexes de l'exercice 2017 sont présentés.

Michel Lemasson, premier adjoint et doyen de l'assemblée préside le vote en lieu et place du maire qui quitte la salle.

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées : 906 971.98 €
Dépenses réalisées : 763 583.98 €
Soit un excédent de : 143 388.00 €
Reprise excédent 2016 : 20 961.57 €
Soit un résultat cumulé de : 164 349.57 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 120 237.00 €
Dépenses réalisées : 186 364.51 €
Soit un déficit de : 66 127.51 €
excédent 2016: **20 538.83 €**
Soit un résultat cumulé de : - 45 588.68 €

Résultat de clôture 2017 : + 118 760.89 €

Restes à réaliser en dépenses : 86 166.00 €
Restes à réaliser en recettes : 115 001.00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées : 39 783.63 €
Dépenses réalisées: 47 977.64 €
Soit un déficit de 8 194.01 €
Reprise excédent 2016 : **30 740.59 €**
Soit un excédent cumulé de : 22 546.58 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 5 601.00 €
Dépenses réalisées : 9 725.18 €
Soit un déficit de : 4 124.18 €
Reprise excédent 2016: 11 621.75 €
Soit un résultat cumulé de : 7 497.57 €

Restes à réaliser dépenses : 21 515.00 €
Résultat de clôture de 2017: 30 044.15 €

Philippe ENTE rejoint la séance à 19 h 25 minutes

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées : 20 832.92 €
Dépenses réalisées : 10 396.26 €
Soit un excédent de : 10 436.66 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 7 281.00 €
Dépenses réalisées : 8 406.26 €
Soit un déficit de : 1 125.26 €

Reprise excédent 2016: 2 493.00€
Soit un excédent de : 12 929.66 €
Résultat de l'exercice 2017 : 13 364.35 €

Reprise excédent 2016 : **1 559.95 €**
Soit un résultat cumulé de : 434.69 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017.

Les comptes de gestion 2017 du budget principal, des budgets annexes régie assainissement, locaux commerciaux dressés par le Comptable du Trésor public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve du Conseil Municipal. Le compte de gestion du Comptable intègre les résultats 2016 du budget annexe de la régie de transport scolaire.

Ces éléments seront repris lors de l'affectation des résultats de 2017 sur le budget primitif 2018.

3-Convention ATD pour le contrôle de l'assainissement

La convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif assuré par l'Agence Technique Départementale. est renouvelée pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

4-Tarif redevance assainissement collectif de l'année 2018

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif seront maintenus selon les modalités suivantes:

part fixe : 150 €, part variable 0.60 € dès le premier mètre cube consommé.

5-Participation au séjour des écoliers (CE et CM) en classe de découverte (mai 2018)

La commune contribuera au séjour pédagogique du 22 au 25 mai 2018 à Murat-le-Quaire au centre Volca-Sancy pour 11 écoliers de la commune à hauteur de 50 € par enfant soit une participation de 550 euros.

Le collège de Saint Joseph sollicite une participation pour l'organisation de séjours auxquels participent les collégiens de Carlux.

Le Conseil municipal rappelle qu'il ne participe pas à ce type de projet dans la mesure où la commune subventionne par ailleurs le transport scolaire à hauteur de 50 %.

Guy SAULIERE rejoint la séance à 20 heures trente minutes

6-Avancement des réflexions sur les commerces de proximité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le rachat du fonds de commerce sans la reprise du droit au bail de l'épicerie située à Carlux, « le bourg » pour la somme de quatre mille euros 4 000 euros, le stock est en sus.

Un gérant reprendra l'activité dans un délai raisonnable.

Local commercial d'alimentation : Le devis de fabrication et pose d'une porte en aluminium d'un montant de 2 849.91 € est accepté afin de remplacer la porte actuelle.

La commune proposera l'achat du bâtiment de l'épicerie pour la somme de 85 000 € et l'achat du bâtiment de l'ancienne boucherie pour la somme de 95 000 €.

L'Agence Technique Départementale fera une étude de faisabilité de ces commerces.

7 -Questions diverses

-Camping les Ombrages : le conseil départemental sollicite la position de la commune afin de résoudre cet important problème d'assainissement.

-Terrains près de la lagune : la commune contactera les propriétaires de la parcelle C 776 sise Le Bourg pour l'acquérir afin d'y aménager un espace de collecte.

-Terrains de la Gare : la commune contactera le propriétaire des parcelles C 653 - 1655 sises Rouffillac pour l'acquisition.

-Personnel communal : Un agent chargé de la cantine scolaire fera valoir ses droits à retraite au 1er septembre 2018.

-Accueil de la Maison de services au public : une candidature est proposée pour occuper le poste d'animatrice.

-Charte Zéro Pesticide : la commune souhaite adhérer à la Charte Départementale.

Contrats saisonniers été 2018 : 9 candidatures ont été déposées pour renforcer l'équipe du service technique en période estivale.

- Soutien aux initiatives culturelles : une réunion pour le renouvellement de la convention aura lieu le 20 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes de Salignac.

-Amis de Carlux : Le devis d'animation d'ateliers pour les journées du patrimoine s'élève à la somme de 1 413.70 €.

-Club de canoë kayak : le bureau a été renouvelé le 23 février 2018

-Propriété Cluzel : alignement individuel de bornage amiable mardi 27 mars 2018 à 9 h 30 sur le site

-Aménagement théâtre de verdure : une délibération entérinera l'annulation de l'opération de la 2ème tranche.

-Vente FERBER/SIMON à Sesquièrre : la commune de Carlux n'exercera pas son droit de préférence sur la parcelle cadastrée :

Section : A n° 484 sise à Sesquièrre Haute d'une contenance de 47 a 69 ca.

-Analyse du laboratoire départemental au restaurant scolaire : la dernière analyse conclut à un résultat satisfaisant.

-Indemnité de fonctionnement de l'agence postale communale : le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle est fixé à :

1 144 € au 1er janvier 2018 pour les agences situées en Zones de Revitalisation Rurale.

-Nouveautés législatives 2018 Taxe d'habitation (TH) : un nouveau dégrèvement s'ajoutant aux exonérations existantes permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

-Communauté de communes du Pays de Fénelon : la ludothèque dispose d'un local situé à St Geniès et est itinérante.

- Abaissement de la vitesse à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles

- Pôle Emploi : les contrats aidés évoluent en PEC : Parcours Emploi Compétences.

-Délégué à la protection des données : l'Agence Technique Départementale propose aux communes l'adhésion à titre individuel.

-Arrêté de Permission de voirie de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon à l'entreprise STORAT pour l'utilisation de la piste cyclable pendant les travaux d'aménagement du Complexe Robert DOISNEAU du 12 au 16 mars 2018

-Plan Départemental de l'Habitat de Dordogne : un atelier territorial s'est déroulé le 19 mars à la salle du Pôle International de la préhistoire aux Eyzies de Tayac.

- La fédération des pharmaciens d'officines alerte les pouvoirs publics sur l'avenir de leur profession.

La séance est levée à 21 heures 14 minutes.

